



## Changement de la date de paie

Par **benjadou**, le **22/01/2014** à **14:01**

Bonjour, mon mari est adjoint technique territorial en mairie. Aujourd'hui 'le chef) lui a informé que la date de paie changeait, donc un jour avant la date à laquelle il est payé normalement, qu'il serait payé le 29 au lieu du 23 ont-ils le droit ? sachant qu'en décembre il a été payer le 19 donc plus d'un mois sans paie merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **22/01/2014** à **16:44**

Bonjour,  
S'agissant d'un statut de droit public, je conseillerais au salarié de se rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...